

**TÉMOIGNAGE D'UN PRODUCTEUR EN SERRES :
DES HERBICIDES DANS LE COURS D'EAU!**

par
Liette Lambert, agronome
MAPAQ St-Rémi

Présenté dans le cadre des Journées Horticoles Régionales de St-Rémi
19 novembre 2002

Un producteur de St-Chrysostome produit de la tomate et du concombre en serres depuis 1971 sur une surface actuelle totale de 2 800 m² (30 000 pi²) dont 1 400 m² (15 000 pi²) sont en concombre produit en laine de roche. En 1998, les pertes de rendement dans le concombre augmentent en raison d'un taux de sodium (125 ppm) et de sulfates (160 ppm) très élevés dans l'eau du puits. D'ailleurs, ces éléments contribuent à la salinité excessive observée avec 1.2 à 1.5 mmhos selon les périodes de l'année. Dans le cas du concombre qui ne supporte pas un tel taux de sodium et de sels, les pourritures de racines se multiplient et affaiblissent les plants dont les rendements chutent de moitié. C'est à ce moment que le producteur décide de s'approvisionner dans le cours d'eau qui passe juste à côté de son complexe de serres. Il continuera toutefois d'utiliser l'eau du puits pour la tomate qui est beaucoup moins sensible au sodium, élément particulièrement bien lessivé en laine de roche, et qui lui donne même ce bon goût salé que plusieurs consommateurs recherchent.

Conscient des dangers que représente une source d'eau dans laquelle toutes sortes de substances toxiques peuvent être dissoutes par lessivage du sol (pluies, fonte des neiges), il installe un filtre au charbon qui lui permettra d'extraire des matières toxiques comme les herbicides. Dès le printemps 1999, le producteur installe lui-même un filtre au charbon usagé qu'il achète dans une entreprise locale. Le propriétaire de cette compagnie vient vérifier et ajuster la machine pour qu'elle fonctionne correctement en mentionnant au producteur que tout était correctement installé et qu'il n'avait plus qu'à changer dans 4 ans puisqu'il ne sert que 6 à 8 mois par année dans le cas de sa production en serres.

Malheureusement, cette machine usagée vendu pratiquement au prix d'une neuve (1 800\$ contre 3 000\$) n'était pas en bon état et la pompe n'était pas de force suffisante pour faire fonctionner correctement le filtre au charbon. De plus, il est normalement recommandé de changer le charbon à chaque année pour le bon fonctionnement de l'appareil. Le système aura donc fonctionné partiellement (80% de capacité) la première année seulement. Les deux années suivantes (2000 et 2001), les pertes de rendement ont recommencé à chuter de moitié mais il l'attribuait à des causes autres que l'eau du cours d'eau qui contenait en fait des substances toxiques qui brûlaient lentement, sournoisement et sûrement ses racines et les tissus vasculaires des plants de concombre.

C'est en voulant remplacer le charbon au printemps 2002, soit 4 années après l'installation, que le producteur fut surpris du prix élevé du charbon vendu par cette même compagnie (272\$ le pi³). Il s'est alors informé auprès d'autres distributeurs et il s'est finalement rendu chez Filtre-Aqua Canada de St-Michel avec l'appareil pour vérification. Ils se sont vite rendu compte que la tête n'était plus en état de fonctionner. Par ailleurs, le charbon en question se vend en réalité

68\$ le pi³. Finalement, pour le bon fonctionnement de l'appareil qui s'auto-nettoie, le débit requis est de 18 gallons d'eau par minute alors qu'il était à peine de 5 gallons par minute. Cette réparation lui a valu une facture de 1 200\$ mais lui a rapporté 18 000\$ de plus en revenus supplémentaires (16 concombres de plus au plant, soit 2000 douzaines à 9 \$/dz).

Durant les 2 années où le filtre au charbon ne fonctionnait pas, l'eau a pu contenir des herbicides ou toutes autres substances toxiques qui brûlaient les racines et les plants. C'est ainsi que ce producteur a perdu plus de 30 000\$ en revenus alors qu'un système neuf bien installé lui en aurait coûté 3 000\$ (1500\$ pour filtreur; 1000\$ pour pompe de 20 gallons par minute; remplacement du charbon à chaque année au coût minime d'environ 300\$ pour 4 pi³ X 68\$/pi³ et 40 lbs de gravier grossier au fond du filtreur).

L'herbe ne poussait plus dans ses serres!!! C'est après coup qu'on s'est rendu compte de ce léger détail qui a pourtant fait toute la différence dans ses pertes de revenus annuels. Évidemment, même s'il y avait un polyéthylène au sol, il y a toujours quelques mauvaises herbes qui poussent en bordure et dans les fentes.

Morale de l'histoire

Assurez-vous de travailler avec des compagnies reconnues pour leur compétence dans le domaine et de faire vérifier vos appareils à chaque année. Et si les mauvaises herbes cessent de pousser, posez-vous des questions!